

E 2804(-)1971/2/46

[DoDiS-30218]

*Le Consul général de Suisse à Léopoldville, R. Boetschi,
au Chef de la Division des organisations internationales
du Département politique, J. Burckhardt*

BILAN DE L'ACTIVITÉ DE L'ONU AU CONGO

R

Léopoldville, 24 avril 1962

Ce n'est qu'aujourd'hui que je suis à même de vous adresser le bref rapport sur l'activité des Nations Unies au Congo que vous m'avez fait demander juste avant mon départ pour le voyage organisé par le gouvernement pour les chefs de mission et de poste dans la province du Kivu du 14 au 21 avril¹.

*1. Valeur des opérations civiles et militaires des Nations Unies
au Congo pour le pays.*

Il me paraît qu'avant de porter un jugement quel qu'il soit, sur l'activité de l'ONUC², il convient de se demander ce qui se serait passé dans ce pays si l'opération des Nations Unies au Congo n'avait pas eu lieu.

Après la mutinerie de la force publique congolaise, du 6 juillet 1960³, pratiquement tous les techniciens européens – belges dans leur presque totalité – ont quitté le Congo précipitamment, dans une sorte de panique. Le terme de techniciens doit être pris ici dans son sens le plus large et il comprend tous les spécialistes de l'administration, de l'économie, des services de la justice et de la santé, de l'enseignement etc. Sans eux, le pays n'était plus viable.

Que se serait-il passé si le gouvernement congolais d'alors (Lumumba) n'avait pu faire appel à l'organisation?

Très certainement l'anarchie qui s'était emparée du Congo se serait approfondie. Les troupes métropolitaines belges qui avaient tenté de rétablir la situation dans certains centres, et notamment à Léopoldville, étaient trop peu nombreuses pour réussir dans leur dessein. La population blanche aurait souffert davantage encore et la guerre civile entre régions et tribus diverses se serait déchaînée. Le gouvernement Lumumba aurait peut-être fait appel à certaines puissances étrangères, à celles de l'Est notamment. Il est facile de prévoir ce qu'il serait alors advenu du Congo.

C'est sur le fond de ces probabilités qu'il convient avant tout de juger de la valeur de l'œuvre accomplie par les Nations Unies au Congo sur le plan militaire et sur celui des opérations civiles.

Sur le plan militaire, tout d'abord, les troupes internationales ont rapidement maîtrisé la situation et assuré la sécurité sur la majeure partie du territoire,

1. Annotation manuscrite en marge du document, datée du 1^{er} mai 1962: envoyé une copie à Monsieur Bonnant à Genève.

2. *United Nations Operation in the Congo.*

3. Cf. *DDS, vol. 21, N° 85 (DoDiS-15248).*



notamment dans les centres principaux. Plus tard, chaque fois qu'une crise menaçait d'éclater, elles ont, par leur seule présence ou par un début d'action, réussi à empêcher le pire. Cette mission, elles continuent à l'accomplir avec succès et je crois pouvoir affirmer que leur présence est un élément essentiel de la stabilisation des conditions d'existence au Congo.

C'est peut-être le moment de dire un mot du Katanga. Le problème de cette province congolaise en sécession est fort complexe et le rôle que les Nations Unies ont joué dans les efforts faits jusqu'à présent pour lui trouver une solution ont été et sont toujours très discutés. Je ne crois pas qu'il m'appartienne de prendre position en ce qui concerne cette question.

Sur le plan des opérations civiles les Nations Unies ont fourni au Congo toute l'aide qu'elles ont pu. Vous connaissez bien l'ampleur des efforts qui ont été faits par exemple dans le domaine des experts mis à la disposition du Congo dans les spécialités les plus diverses, efforts auxquels la Suisse a participé et participe encore dans une mesure très grande⁴. Certains de ces experts ont occupé et occupent encore des postes clés dans l'appareil administratif du pays. Qu'il me suffise de nommer par exemple l'Italien Felice Frasca qui, il y a un peu plus d'un an, a succédé au Suisse Walter Umbricht⁵ comme président du Conseil Monétaire du Congo. Ces deux personnalités ont certainement sauvé les finances du pays de la plus sombre des catastrophes et ont permis à l'économie congolaise de survivre à la situation déplorable qui a suivi la proclamation de l'indépendance. L'UNESCO, l'OMS⁶, l'OMM⁷ ont fourni et fournissent une partie importante des cadres de l'enseignement et des services médicaux et météorologiques – si importants dans ce pays où l'avion est le moyen de transport par excellence – de cet immense pays qui, après les événements de juillet 1960 et la fuite des cadres anciens, en avait été presque entièrement privé.

L'ONUC a organisé des centres de formation professionnelle sur place, elle a contribué dans une grande mesure à organiser les services congolais qui s'occupent de coopération bilatérale avec les pays étrangers, dans le domaine des bourses par exemple.

Il est certain qu'après le départ massif des Belges en juillet 1960, le pays aurait été rapidement et complètement paralysé sans l'arrivée presque immédiate des experts de l'ONU. Je rappelle que par exemple M. Challet, que nous avons mis à la disposition des Nations Unies⁸, est arrivé pratiquement en même temps que les premiers «casques bleus» et a empêché une paralysie et une détérioration irrémédiables des télécommunications congolaises. Ses mérites sont immenses et ils se situent dans le cadre des opérations civiles de l'ONUC.

Le bilan de l'activité de l'ONUC jusqu'à ce jour, je ne crains pas de l'affirmer, se solde dès lors par un bénéfice net plus qu'appréciable et cela malgré

4. Cf. DDS, vol. 21, N° 86 (DoDiS-15335).

5. Cf. DDS, vol. 21, N° 122 (DoDiS-15397).

6. Organisation mondiale de la Santé.

7. Organisation météorologique mondiale.

8. Cf. DDS, vol. 21, N° 95 (DoDiS-15341).

les inconvénients que présente fatalement une action collective d'une telle envergure.

2. Avantages qui découlent pour la colonie et les intérêts suisses au Congo de la présence de l'ONUC.

Ils sont certainement très grands. La colonie suisse a été très éprouvée par les événements qui ont suivi immédiatement la proclamation de l'indépendance⁹. Le sort de nos colonies à l'étranger est en général intimement lié à celui des pays où elles sont établies. Aussi, l'action des Nations Unies au Congo a été bénéfique pour nos compatriotes dans ce pays et pour nos intérêts au Congo en général dans une mesure semblable à celle dans laquelle elle a bénéficié au Congo lui-même. Tous nos compatriotes du Congo ne s'en rendent pas toujours compte. Ils ont quelquefois tendance à critiquer les membres de l'ONUC, dont ils connaissent les hauts salaires, à médire de leur compétence, parce qu'ils la comparent avec celle des anciens fonctionnaires et spécialistes belges qui était très grande. Ils oublient alors combien il doit être difficile à des gens venus de tous les pays du monde, parlant des langues différentes, à faire œuvre commune.

Mais là encore, je crois pouvoir affirmer que sans la présence de l'ONUC la plupart de nos entrepreneurs au Congo auraient dû cesser leurs activités et s'en aller. Grâce, indirectement, à l'ONUC, au fait que tout, sans aller très bien, fonctionne quand même, la plupart d'entre eux ont pu maintenir une activité, même réduite, et conserver une partie tout au moins de leur personnel suisse.

Avant de clore ce rapport, je désirerais dire un mot d'un aspect particulier du problème: celui de la coopération belge à l'ONUC.

A la suite du tragique malentendu de juillet 1960, dû en grande partie au premier ministre d'alors, Patrice Lumumba, et à ses collaborateurs immédiats, les Belges ont été d'emblée éliminés des opérations des Nations Unies au Congo. Cela est certainement fort regrettable. La Belgique est sans doute le pays qui a, d'une part, le plus grand intérêt à ce que le Congo indépendant «fonctionne» et, d'autre part, elle est le pays qui est le plus à même de fournir au Congo les experts les plus qualifiés et les plus nombreux dans tous les domaines. Et les méthodes de ces experts belges, leur mentalité, sont sans doute celles auxquelles les Congolais, malgré tout, sont le plus habitués et, je dirai même, le plus attachés.

Aussi convient-il d'espérer que les actuels efforts – je fais allusion à la mission de M. Sture Linner à Bruxelles – aboutiront et permettront d'intégrer la Belgique et les Belges dans les futures activités de l'ONUC. Selon certains bruits qui circulent à Léopoldville, il serait même question de placer un Belge à la tête de l'ONUC.

9. Sur le rapatriement des Suisses au Congo, cf. DDS, vol. 21, N° 128 (DoDiS-15378).